**Aux Parents et aux élèves**

**Organisation des bilans du 3e trimestre**

1. Les élèves de toutes les classes ont reçu l’horaire des examens de juin.

L’examen de Qualification a lieu le lundi 03 juin en 6 Ani A et le mardi 05 juin en 6 Ani B.

2. **Les épreuves externes aux niveaux 2 et 6 commencent à 08h20.**

3. Les autres bilans écrits commencent à **09h10** (sauf exceptions signalées sur l’horaire). Les temps attribués aux examens sont indiqués sur l'horaire. En aucun cas, les élèves ne quitteront avant la fin de la période prévue.

 Pour les oraux : les horaires établis par les professeurs seront affichés à l'Agora.

4. Les locaux destinés à chaque classe seront affichés à l'Agora et à l'Accueil.

En cours de session, des changements de locaux sont nécessaires pour certains examens. Ils seront indiqués aux valves.

5. Les élèves sont dispensés de la présence à l'école l'après-midi, pour préparer l'examen du lendemain. Ils peuvent, s'ils le désirent, rester à l'étude (mercredi compris) de 13h30 à 15h30.

|  |
| --- |
|  **Fin des cours :** **Mardi 11 juin pour le 1er degré à 15h35.** **Jeudi 06 juin à 12h50 en 5e et 6e Education Physique, Biotechnique et Animation.** **Jeudi 06 juin à 15h35 pour les autres élèves des 2ème et 3ème degrés.** |

6. **Consignes à suivre pendant les bilans :**

a) La **tricherie** est toujours sanctionnée par **l'annulation** de l'examen de l'élève concerné ou des examens des élèves qui communiquent.

b) **Absence à un examen et veille de l'examen** (en session et hors session) : prévenir au plus tôt le secrétariat de l'Institut :

- un certificat médical est exigé pour la durée de l'absence.

- le certificat doit être présenté le jour du retour et avant le bilan du jour.

- en l’absence de certificat, l’examen ne pourra être représenté.

c) Pendant la session, il arrive que des élèves n'aient pas de bilan certain(s) jour(s) : ils sont alors dispensés de la présence à l'école.

d) Les élèves devront s'installer à leur banc, munis exclusivement du matériel nécessaire pour travailler, donc :

- **NI** plumier (aucun prêt ni échange avec les voisins) ;

- **NI** cartable, **NI** vêtement à côté du banc ou sur la chaise ;

 - **NI** GSM ou équivalent ;

- **AUCUN** papier : tout sera fourni aux élèves selon les nécessités.

 Les brouillons et les questionnaires seront remis en même temps que les bilans mis au net.

|  |
| --- |
| 7. Lundi 24 juin à 18h30 : proclamation des résultats des 6èmes. Les élèves s'y présenteront en tenue correcte. Les parents sont cordialement invités. La remise des bulletins par les titulaires aura lieu le mercredi 26 juin à partir de 15h00.  |

8. Pour les autres classes, les titulaires remettront également les bulletins aux élèves accompagnés de leurs parents, le mercredi 26 juin de 15h00 à 20h00.

Pour permettre l’organisation des rencontres, nous vous proposons de choisir la plage horaire qui vous convient le mieux.

Les autres professeurs seront à votre disposition pour vous donner les renseignements relatifs aux résultats obtenus par vos enfants.

 Pour des motifs d’organisation (les titulaires reçoivent l’ensemble des parents de la classe), il n’est pas possible de répondre à toutes les demandes concernant les copies des examens

 le 26 juin.

 Vous pouvez, cependant, solliciter les professeurs à cet effet le 26 juin s’ils sont disponibles (les non-titulaires) ou le 27 juin de 09h00 à 12h00 après consultation de l’examen. Les copies sont désormais payantes au prix légal de 0,25 € la feuille.

9. Mercredi 26 et Jeudi 27, périodes de recours. Vous trouverez toutes les explications concernant ces dispositions sur la feuille annexée.

**Chaque élève est tenu de conserver les documents (cahiers, interrogations, journal de classe en ordre) de chaque année jusqu’au terme du processus d’homologation en fin de sixième.**

*Nous souhaitons bon courage et bonne chance à tous nos élèves pour*

*qu'ils franchissent avec succès les épreuves de cette fin d'année scolaire.*

***Talon-réponse à remettre au titulaire pour le vendredi 31 mai au plus tard***

Monsieur et Madame ....................................................................................................... dont

le fils/la fille .............................................................................................. est dans la classe de

.........................................................................................................(classe + nom du titulaire)

ont pris connaissance de : - la circulaire du 23 mai 2019;

 - l'horaire des bilans.

0 désirent que leur enfant vienne étudier à l'Institut de 13h30 à 15h30 pendant la période des bilans. Les élèves du 1er degré qui restent à l'Institut l'après-midi, auront une période d'étude de 11h30 à 12h50 lorsque les examens se terminent à 10h50. Ils ne quitteront pas l'école entre 12h50 et 13h30.

0 viendront rechercher le bulletin de leur enfant et souhaitent la plage horaire suivante :

 0 Mercredi 26 juin entre 15h00 et 18h00

0 Mercredi 26 juin entre 18h00 et 20h00

* viendront également chercher le bulletin du frère/de la sœur nommé(e)………………… classe……

0 autorisent leur fils/fille (si celui-ci/celle-ci a 18 ans ou plus), à venir chercher son bulletin seul(e), le :

 0 Mercredi 26 juin entre 15h00 et 20h00.

*Veuillez cocher ce qui vous convient. Merci.*

Signature :

P.S. : L'heure précise sera communiquée par le titulaire.

**ATTENTION** : le talon-réponse doit être remis au **TITULAIRE**.